



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

PROCES-VERBAL informatif

Comité élargi de l'AMCC

6 décembre 2019 / 2012 Auvernier

1. Accueil des participantes et participants

A 18h00 précises, Mme Geneviève Roulet, présidente de l'AMCC, ouvre la séance et remercie les personnes présentes : Madame Odile Roulet ; Messieurs Jacques Ramseyer, Christophe D'Epagnier et Jean-Denis Roulet ainsi que la soussignée. Elle excuse Madame Nicole Bauermeister et Monsieur Jacques Bujard, malheureusement absents. Madame Roulet annonce qu'elle prendra le relais, au point 2 de l'ordre du jour, afin d'exposer la future Application de l'AMCC.

2. Informations et état de l'AMCC

- ▲ Site Internet
Informations données par Odile Roulet

Mme Odile Roulet informe que le site est régulièrement actualisé. Grâce à l'onglet « Actualités », le site est attractif. Ainsi, l'article paru dans *Vivre La Ville* mis en ligne a suscité un vif intérêt. De plus, Odile se charge de bien référencer le site afin qu'on le trouve facilement. Enfin, ce dernier, désormais visible sur *Milvignes* et sur le *Site officiel de la Ville de Neuchâtel*, a vu sa crédibilité s'accroître. Notre site a été consulté en Russie et même au Vietnam ! Aux yeux des membres du comité, le site est bien lisible et agréable et les photos bien choisies.



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

- ↗ Etat financier, dépenses à ce jour, recrutement et demande de subsides complémentaires
Détails fournis par Geneviève Roulet

Le compte actuel de l'AMCC affiche un montant de frs 59'320.-. Les dépenses s'élèvent à ce jour à frs 1'088.50.-. Mme Roulet précise que frs 8'000.- de soutiens ont été obtenus sous forme de convention (Département de l'Economie), ce qui implique que la somme ne pourra être encaissée qu'une fois dépensée. Comme la facture finale de DNA Studios (concepteurs de l'Application) ne pourra pas être présentée durant l'année civile en cours, il s'agira de produire une facture de l'acompte versé à la signature du contrat, opération que l'AMCC se chargera d'effectuer dès que possible. Un premier déplacement à Berne est d'ailleurs prévu jeudi 12 décembre prochain auprès de Madame Nicole Bauermeister avec un représentant de DNA Studios, afin de discuter des modalités du contrat qui lie l'AMCC à DNA Studios.

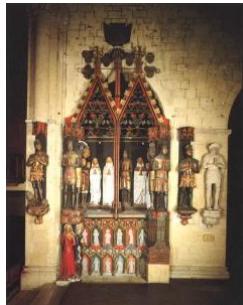
50 membres font actuellement partie de l'AMCC. Bien entendu, de nouveaux membres seront bienvenus. La Ville de Neuchâtel est derrière nous, M. Thomas Facchinetti, que Geneviève Roulet a encore rencontré récemment, a réitéré son soutien au projet.

- ↗ Exonération fiscale
Etat des démarches à ce jour par Geneviève Roulet

Mme Roulet a mandaté un professionnel, afin d'obtenir une exonération fiscale notamment suite à la demande d'un de nos principaux sponsors. En juillet 2019, un premier état des lieux de l'AMCC a été présenté par Mme Roulet. En septembre dernier, le mandataire a écrit au fisc, lequel a répondu, courant octobre, que l'exonération serait activée avec effet rétroactif, ce qui demeure l'essentiel. Pour l'heure, cependant, aucune réponse officielle ne nous est encore parvenue.

- ↗ Concept final DNA Studios
Présentation par Geneviève Roulet

Mme Roulet explique que l'Application durera 9-10 minutes en tout, car les gens se lassent vite. La première partie sera visible sur les smartphones, donc à distance, et la



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

deuxième ne sera vue que sur les lieux mêmes, l'idée étant d'inciter les gens à se déplacer et à s'intéresser au monument afin de mieux le faire découvrir. Cela entraîne, pour les concepteurs, la nécessité d'être percutants et performants ! Les termes du scénario devront pour cela être précis, mais néanmoins accessibles à tous. Démocratiser la présentation du monument ne sera pas une mince affaire ! DNA Studios affirme qu'il s'agit d'une modélisation en 3D, à partir de photos réalisées sur place et novatrices, grâce à l'utilisation d'une nacelle. L'idée est d'offrir une interactivité au spectateur. Un jeu entre la modélisation et le script sera possible car, grâce aux photos, de nouveaux détails du monument seront visibles. Le monument sera à découvrir « comme si l'on y était » ! Seuls les smartphones récents (modèles à partir de 2016) seront compatibles. L'entretien de l'app fera l'objet d'un nouveau contrat avec DNA Studios le moment venu, à savoir 6 mois après la mise en service du concept final.

La question de l'accessibilité à l'app sur place se pose, notamment pour ceux qui n'auraient pas de smartphone récent ou de connexion Internet. Odile Roulet fait remarquer qu'un simple support à tablette pourrait alors être envisagé. La décision dépendra en définitive du chef de l'OPAN, mais dans tous les cas, il s'agira de trouver une solution à la fois esthétique et technologiquement efficace.

Geneviève Roulet reprend la parole afin de faire part de l'expérience émouvante et passionnante qu'elle a vécue le 15 novembre dernier à la Collégiale. En effet, ce jour-là, il lui a été possible, grâce à une nacelle, mise à disposition sur place, de participer au travail photographique de DNA Studios exécuté sur le monument des Comtes et des Comtesses. 102 photos ont ainsi été prises sous tous les angles possibles. Mme Roulet a pu monter elle-même sur la plateforme de la nacelle afin de donner les indications permettant des photos détaillées des dames et des chevaliers en tenue de guerre (coiffures, vêtements, armures, armes, dagues, etc.).



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

3. Aspects scientifique et historique

- ▲ Fil conducteur et étapes du concept
Informations données par Geneviève Roulet

Geneviève explique que le premier jet du fil conducteur en est encore à un stade d'ébauche. Plus de 25 actes des archives ont été ressortis pour le Comte Louis et autant pour la Comtesse Isabelle. Un sérieux tri sera donc nécessaire. Les deux principaux personnages, le Comte et sa fille, seront évidemment mis en évidence. Mme Roulet a d'ores et déjà pris contact avec un spécialiste qui s'intéresse beaucoup et au projet et à sa réalisation. Son aide sera précieuse car il est un grand connaisseur du Moyen-Âge.

- ▲ État actuel des travaux
Informations données par Christophe D'Epagnier

M. D'Epagnier prend à son tour la parole et montre à l'assemblée l'image d'un document d'époque. Cette dernière, représentant un manuscrit, permet de constater à quel point la tâche de déchiffrage est ardue, ne serait-ce qu'en raison de la graphie complexe utilisée. Odile Roulet demande alors si de tels documents ont déjà été retrançrits. Christophe D'Epagnier affirme que oui (pour certains) mais au XIXème siècle et qu'il s'agit essentiellement de textes notariés. L'exemple présenté parle en l'occurrence d'un joyau que convoitent simultanément Isabelle de Neuchâtel, Comtesse en titre et sa belle-mère, Marguerite de Vufflens. Dans le même ordre d'idées, il existe évidemment la série de testaments du Comte Louis. Le tout constitue donc une grande masse de documents et implique un énorme travail de transcription scientifique.

4. Etapes fondamentales en vue de la réalisation du concept

- ▲ Date et lieu de la prochaine Assemblée Générale de l'AMCC

La prochaine Assemblée Générale de l'AMCC aura lieu en mai 2020 et sera soutenue par la Ville. Comme la salle attenante au cloître ne sera pas encore utilisable à ce moment-là, il faudra trouver une solution géographiquement proche.



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

▲ Finalisation du projet

Comme annoncé plus haut, Geneviève et Jean-Denis Roulet se rendront à Berne afin d'étudier le contrat avec DNA Studios en présence de Madame Nicole Bauermeister. Les frais relatifs à l'exécution de ce travail et qui constituent la part la plus importante du projet, pourraient encore augmenter si l'on considère l'éventualité de traductions. Il s'agira de définir prochainement les différentes étapes de la réalisation. Sachant que la Collégiale rouvrira ses portes en 2022, l'AMCC envisage d'intervenir avant (vraisemblablement au printemps 2021), afin de pouvoir relancer son projet au moment de l'inauguration de celle-ci et de bénéficier ainsi de la publicité qu'un tel événement ne manquera pas de produire.

5. Divers et conclusion

Geneviève Roulet a déjà contacté deux actrices pour la partie citée. Une voix off est nécessaire ainsi que deux autres voix, l'une masculine pour le Comte Louis, l'autre féminine pour Isabelle. Selon Mme Roulet, il serait souhaitable de zoomer en ouverture sur ces deux personnages, afin de montrer leur importance et souligner la dramaturgie de cette histoire de famille ! On ignore quels furent les derniers mots du Comte, mais on connaît l'issue du 4ème testament ! Pour la voix du Comte, Jacques Ramseyer évoque la possibilité de journalistes de la SSR ou des journalistes locaux. Pour la Comtesse, Mme Roulet a déjà contacté une actrice, laquelle s'est montrée très intéressée. Affaire à suivre. Quant à la voix off, la personne contactée a déjà très gentiment accepté. Pour jouer le rôle du Comte Louis, divers noms d'acteurs ont été évoqués. Néanmoins, comme rien n'est encore décidé, nous restons prudents jusqu'à la décision définitive quant à l'attribution de ce rôle capital. A la fin de cet échange d'idées, il est fait très justement observer que l'âge compte et que Louis avait 68 ans au moment de sa mort.

Mme Roulet annonce alors qu'un article au sujet de l'AMCC paraîtra le 8 janvier 2020 dans *ARCINFO*.

Enfin, Geneviève Roulet fait remarquer qu'il faudra trouver un jingle à placer entre les différents chapitres. Elle a déjà une idée mais la question est encore ouverte... Christophe d'Epagnier propose quelque chose de vocal, mais il faudrait que cela provienne de Suisse



Source : Extrait de la Revue Historique Neuchâteloise N° 3-4/97

romande. Jacques Ramseyer est persuadé qu'il existe des chansons neuchâteloises du XIVème siècle ; des compositeurs de cette époque sont donc à rechercher.

Au sujet de Wikipédia, M. D'Epagnier suggère de rajouter notre futur article à celui de la Collégiale grâce à un lien.

Geneviève Roulet s'inquiète aussi de la question des droits d'auteur. Le contrat devra clairement stipuler que le projet de l'AMCC reste exclusif et ne sera pas diffusé. Les « Codes sources » devront être définis et préservés.

Christophe D'Epagnier annonce à l'assemblée qu'il fera part du projet à *La Revue vaudoise*, laquelle sera probablement d'accord d'en parler dans son numéro de l'automne 2020. Un nouvel article n'est pas à négliger ! Toute pub sera bienvenue !

A 19h30, la séance est levée. Il est temps de passer à table et de fêter comme il se doit la Saint-Nicolas !

La rédactrice du procès-verbal : Patrizia Suriano